

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Présents : MM. BERNOS, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Madeleine COIG
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Elisabeth MIQUEU	à	Michel ADAM
	Christophe GUERY	à	Henriette BONNET

REÇU

le -5 FEV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA  
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Bernard AURRISET, Sandrine HIRSCHINGER, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

**RAPPORT N° 150129-20-SPV-**

### **CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE DU PIÉMONT OLORONNAIS (CLEA)** **SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

M. OXIBAR précise que levier de la démocratisation culturelle, l'Education artistique et culturelle figure parmi des grandes priorités du Ministère de la Culture et de l'Education Nationale.

En Aquitaine, 8 territoires (communautés d'agglomération ou communautés de communes) sont aujourd'hui concernés par une dynamique de mise en réseau des acteurs éducatifs, culturels, associatifs qui vise à la construction d'un parcours artistique et culturel, concerté et cohérent pour l'enfant. Ils expérimentent la mise en place d'un **Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)**.

Un CLEA est un dispositif de cadrage et d'accompagnement des actions d'éducation artistique et culturelle en direction de l'enfance et de la jeunesse.

La CCPO ayant une politique culturelle riche, ouverte sur les arts de la scène, le Patrimoine et la lecture publique, développe de nombreuses actions de sensibilisation en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Sur demande des institutions partenaires (DRAC Aquitaine et Conseil Général), il s'agit aujourd'hui de donner de la cohérence et de la lisibilité à toutes les actions d'éducation artistique et culturelle menées sur le territoire de la CCPO.

Une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans est proposée aujourd'hui. (cf document joint).

**Les objectifs généraux du CLEA et leur mise en œuvre :**

- Favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture sur un territoire.
- Veiller à la diversité de l'offre culturelle et à son accessibilité sur l'ensemble du territoire, prioritairement envers la petite enfance, les enfants et les jeunes scolarisés mais également favoriser cette offre sur le temps extrascolaire.
- Inscrire l'EAC dans le volet culturel des projets d'établissements partenaires.
- Permettre aux jeunes de fréquenter et de s'approprier les différents lieux culturels de leur territoire,
- Permettre aux jeunes de se créer une culture artistique personnelle qui leur permettra de tisser un lien social fondé sur des références culturelles partagées,
- Renforcer la mise en réseau interprofessionnelle (opérateurs culturels, équipes éducatives, équipes artistiques résidentes ou accueillies...), soutenir et encourager les collaborations pour le développement des projets communs.

L'articulation opérationnelle du CLEA repose sur la notion de parcours artistique et culturel pour chaque enfant et jeune du territoire, en collaboration étroite avec l'Education Nationale.

Chaque projet intégrant ce parcours conjuguera ainsi :

- La rencontre avec les œuvres,
- La pratique artistique,
- L'acquisition de connaissances.

**REÇU**

le - 5 FEV. 2015

SOUS-PREFECTURE  
OLORON STE MARIE

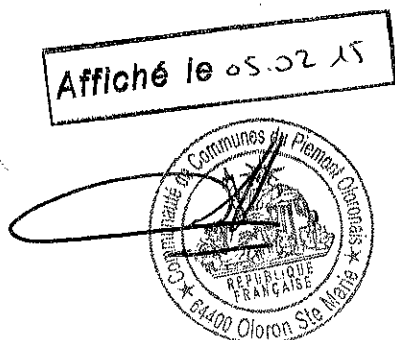
Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs (ci-jointe) qui doit être parallèlement signée par nos partenaires institutionnels

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 janvier 2015

Suivent les signatures



Le Président



Daniel LACRAMPE